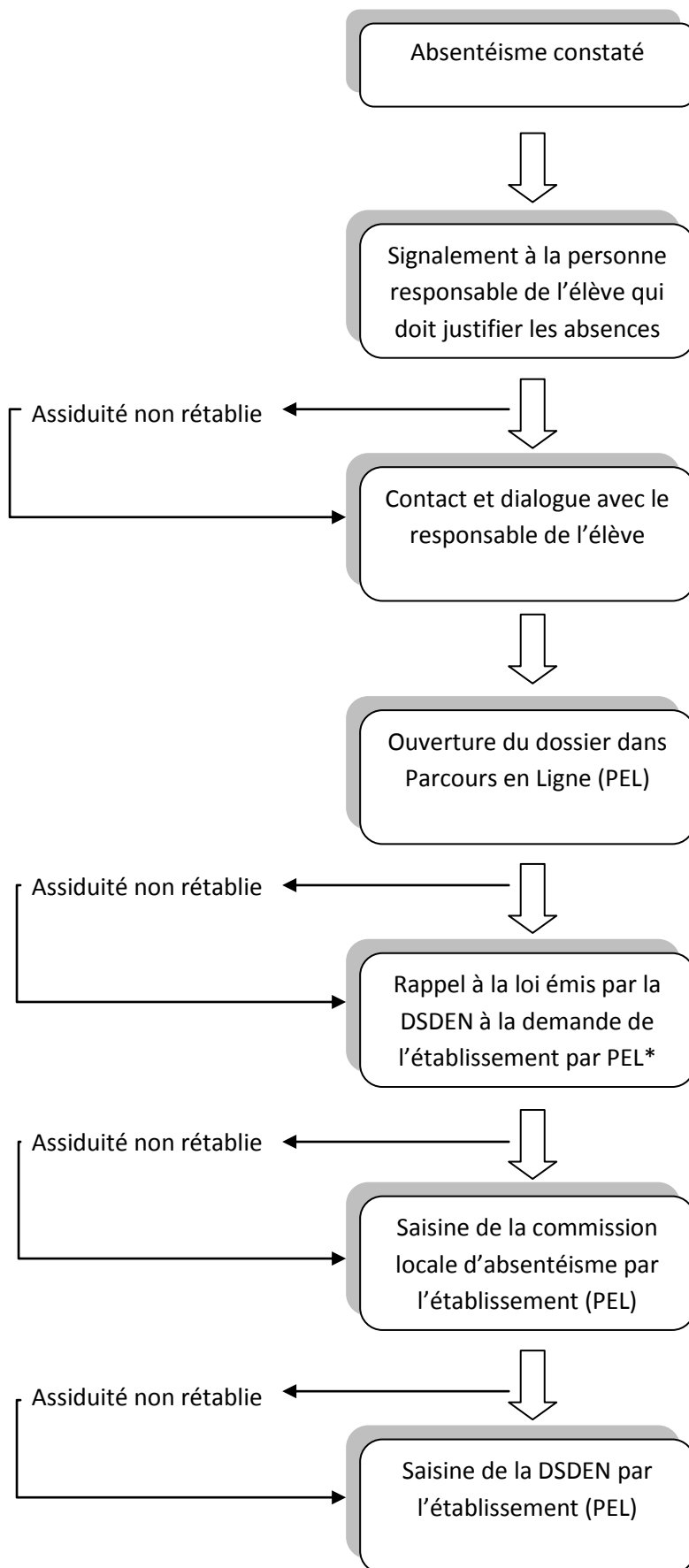


Résumé de la procédure à suivre moins de 16 ans



*La saisine de la Commission locale ne sera possible que si un rappel a la loi a déjà été envoyé aux responsables de l'élève.